2011, année charnière pour la psychiatrie

Elie Winter

En parcourant les BIPP depuis le numéro 1 de 1994, on retrouve des constantes, des débats qui s'éternisent comme la revalorisation du CNPSY. Et quelques perles. Je vous invite à consulter ces documents qui sont accessibles sur le site web de l'AFPEP. Idem d'ailleurs pour la revue Psychiatries, qui demande un peu plus de temps, mais marque l'histoire de l'AFPEP : elle est mise en ligne intégralement sur le site www.psychiatries.fr.

Or cette année 2011, pré-électorale, est une année de tentative d'aboutissement sur plusieurs dossiers que vous suivez depuis si longtemps à travers les revues de l'AFPEP-SNPP.

Vous trouverez dans ce numéro les dernières nouvelles :

- des rebondissements concernant l'obligation de **télétransmission** : ce travail supplémentaire demandé aux médecins à leurs frais pour aider à moderniser le système n'offre toujours aucune garantie sur l'usage des données collectées, désormais accessibles via ameli.fr pour les professionnels de santé. Une taxe a été envisagée contre les médecins récalcitrants, puis finalement annulée par le Conseil d'État,

- la **convention médicale** en cours de négociation: pour l'instant, « négociation » n'est qu'un mot. L'UNCAM se contente de se moquer de nous. Et on s'étonne dans le même temps de l'augmentation du nombre de praticiens en secteur 2 !,

- la révision de la **loi de 1990** (qui ne défend finalement pas les droits mais crée de nouvelles contraintes),

- le titre de **psychothérapeute** : qui devait protéger contre les dérives sectaires mais en vient à proposer un nouveau clivage des psychiatres (les inscrits et les non-inscrits) et marque une défiance envers les psychologues.

Dans tous ces dossiers, l'État a annoncé vouloir répondre à un vrai problème, n'y répond pas, et aggrave la situation ailleurs. C'est une véritable politique de défiance à l'égard des psychiatres notamment libéraux, et rien n'est fait pour soutenir notre travail. On sait que cette observation vaut pour de nombreuses professions ces temps-ci, mais doit-on pour autant l'accepter comme une fatalité ? ce n'est certainement pas le rôle d'un syndicat !

La prochaine étape sera le Plan de Santé Mentale annoncé pour septembre 2011. Le député Lefrand en a déjà tracé les grandes lignes dans son rapport sur la réforme de la loi de 90 : c'est l'opposé de notre travail ! Les centres experts (notamment de la fondation FondaMental, sponsorisée par Servier et autres de l'industrie pharmaceutique) sont mis en avant, mais le travail de soin chronique et clinique est dévalorisé. Tout ce qui a rapport à la complexité est effacé, gommé, et la maladie mentale n'est vue que comme un handicap biologico-génétique, paradoxalement renvoyé vers le traitement social avec retrait du sanitaire. Avec de tels principes du soin, on comprend le souci du gouvernement de rendre le « soin » obligatoire, même en ambulatoire !

Pendant ce temps, l'AFPEP continue de produire un travail de fond.

- Cette année, le colloque de Cerisy-La-Salle sur l'Empathie est co-organisé par l'AFPEP (grâce au travail d'Antoine Besse).

- La représentation de la psychiatrie française à l'international (WPA, Alfapsy) continue, travail de fond qui porte peu à peu, permettant le développement du concept de psychiatrie centrée sur la personne. Ce concept réunit les psychiatres les plus proches de nos positions, pour faire contrepoids aux dérives de la vision DSM.

- **Nos journées Nationales auront lieu à Amiens du 22 au 24 septembre 2011, sur le thème « Violence(s) »**. Le programme est très riche cette année, et Jean-Louis Planque et Thierry Delcourt (entre autres) fournissent un énorme travail pour l'organisation et le contenu scientifique.

A l'empressement brouillon de l'État, l'AFPEP-SNPP répond en défendant ses positions, en ne laissant rien passer, mais elle n'oublie pas d'entretenir la vitalité de sa réflexion.

Dans cette perspective, nous relancerons cette année des élections de délégué régional là où il n'y en a pas eu depuis trop longtemps. Nous invitons chacun à se mobiliser pour s'assurer que sa région soit bien représentée. Contactez-nous pour vérifier.

De même, pour continuer ce travail, le choix de l'indépendance professionnelle repose sur le paiement à l'acte par les patients. Le corollaire est que le syndicat ne vit que des cotisations de ses adhérents. Pensez à les mettre à jour, ou à recommencer à soutenir cet effort pour ceux qui ont pensé qu'il ne se passait plus rien d'utile.

Cette année d'aboutissement de ces projets va impliquer une transformation profonde de la nature de la psychiatrie où nous ne nous ferons entendre que si les adhérents sont au rendez-vous.

PS : Pour recevoir « caractères », la newsletter bimensuelle de l'AFPEP-SNPP, inscrivez-vous ! Il suffit d'envoyer un e-mail à info@afpep-snpp.org pour en faire la demande. C'est gratuit bien sûr.